

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

En votre qualité d'adhérent, vous êtes convié à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association du Service de Santé au Travail de la Vienne qui aura lieu le :

Mardi 20 juin 2023 à 18 h 00

A la Fédération du Bâtiment – 26 rue Salvador Allende – Poitiers

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 juin 2022 (Consultable sur notre site www.asstv86.fr)
- Rapport de gestion et rapport d'activité 2022
- Compte-rendu financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022
- Tarif droit d'adhésion 2024
- Tarif de la visite forfaitaire 2024
- Point sur les cotisations exceptionnelles 2023
- Tarif Per Capita 2024
- Questions diverses

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Monsieur Jean-Claude DUPRAZ
Président

Dans le cas où vous ne pourriez assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer dûment complété le POUVOIR téléchargeable sur notre site www.asstv86.fr

COMPTE DE RESULTAT 2022

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de prestations de service	10 220 557	9 998 974
Concours publics et subventions d'exploitation	3 814	13 093
Rep sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	317 385	342 101
Autres produits	430	5 860
TOTAL I	10 542 185	10 360 028
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 283 475	1 413 211
Impôts, taxes et versements assimilés	356 231	294 682
Salaires et traitements	6 102 670	5 407 540
Charges sociales	2 406 439	2 160 645
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	221 297	187 368
Autres charges	12 507	30 918
TOTAL II	10 382 619	9 494 363
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	159 567	865 666
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 501	5 179
Autres intérêts et produits assimilés	22 834	19 526
TOTAL III	28 335	24 705
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	23 892	25 263
TOTAL IV	23 892	25 263
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 443	-558
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	164 010	865 108
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 426	53 444
Sur opérations en capital	2	501
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	211 362	24 616
TOTAL V	215 790	78 561
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	97 539	4 146
Sur opérations en capital	34	224
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		24 251
TOTAL VI	97 574	28 621
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	118 216	49 940
Participation des salariés aux résultats (VII)		107 718
Impôts sur les bénéfices (VIII)	76 575	223 704
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 786 310	10 463 294
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	10 580 659	9 879 669
EXCEDENT OU DEFICIT	205 651	583 625

Médecine du Travail

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau :

Président : Monsieur DUPRAZ Jean-Claude

Vice-présidente : Madame GAUTIER Catherine

Trésorier : Madame DUCORNET Patricia

Secrétaire : Monsieur BEAUJANEAU Jérôme

Membres du Conseil d'Administration :

Membres employeurs :

Monsieur BAALOUCH Hugues

Monsieur BATAILLE Nicolas

Monsieur BEAUJANEAU Jérôme

Monsieur BOUCHET Laurent

Monsieur DUPRAZ Jean-Claude

Monsieur GERARDIN Philippe

Monsieur GILLES Pierre-André

Madame GONCALVES-GOJOSSO Christine

Monsieur HUET Philippe

Monsieur LAFOND François

Membres salariés :

Monsieur AUDINET Thierry – CFDT

Monsieur CHARRIER Cyril – CFDT

Monsieur CONTE Pol-Bernard – CFTC

Madame DA COSTA Michelle – CGT

Madame DUCORNET Patricia – CFE CGC

Madame GAUTIER Catherine – CGT

Monsieur HONORE Olivier – CGT

Madame MARSAULT Virginie – FO

Monsieur MESMIN Bruno – CFDT

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

1^{ère} résolution : Approbation des Procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 23 juin 2022 (Les PV sont disponibles sur notre site internet : <https://www.asstv86.fr/medecine-du-travail-vienne/>).

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un excédent de 205 651,03 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 205 651,03 € à la réserve générale.

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide de porter le droit d'adhésion de 25,00 € HT à 26,25 € HT au 1^{er} janvier 2024.

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1^{er} janvier 2024 de 91,80 € HT à 96,39 HT.

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide que la cotisation per-capita est fixée à 119,50 € HT au 1^{er} janvier 2024.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

POUVOIR

N° adhérent :

Je soussigné (1)

Nom de l'entreprise

Adresse

Nombre de voix (1 voix par 50 salariés)

agissant en qualité de membre de l'Association du Service de Santé au Travail de la Vienne,

donne pouvoir à M.

ou à défaut M.

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le :

20 juin 2023, à la **FÉDÉRATION du BÂTIMENT** – 26 rue Salvador Allende à **POITIERS**

En conséquence, assister à l'Assemblée Générale, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à Le

Signature

(1) Le signataire du pouvoir est prié d'indiquer très exactement à la suite ses noms, prénom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel, nom de l'entreprise et adresse. Si le signataire n'est pas lui-même le membre de l'Association, il doit mentionner la qualité en laquelle il signe le POUVOIR.

Si la présente procuration est retournée sans indication de mandataire à l'Association ou à des personnes habilitées par elle à le recueillir, il sera remis au nom du signataire du POUVOIR un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration.